

RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 MARS 2022

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le Rapport de Gestion, après avoir pris connaissance des Comptes et Bilan de l'exercice 2021, et après lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes :

- Approuve les dits Rapports, Comptes et Bilan de l'exercice 2021
- Donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve les conventions réglementées énoncées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale adopte le Budget 2022 et les taux de cotisations 2022

➤ QUESTIONS DIVERSES